



Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie

SDES, territoire d'énergie Savoie

(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)

Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau

73290 La Motte-Servolex

Objet :**Contrat de Chaleur****Renouvelable ADEME :****participations financières****Extrait**

du registre des délibérations du bureau syndical

Délibération n° BS 5-5-2024**Séance du 2 juillet 2024****Membres :**

En exercice : 13

Présents : 8

Présents et représentés ayant
pris part à la délibération : 9

L'an deux mille vingt quatre

Le 2 juillet à 14h30,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Date de la convocation :

25 juin 2024

Étaient présents :

Robert AGUETTAZ, Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO (pouvoir de Serge Tichkiewitch), Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Secrétaire de séance élu :

Jean-Claude RAFFIN

Étaient excusés :

Marie-Claire BARBIER, Roger BLANC-COQUAND, Chantal MARTIN, Béatrice SANTAIS et Serge TICHKIEWITCH (pouvoir à Serge Dal Bianco).

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat et mise à disposition sur le site du SDES en juillet 2024.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

L'ADEME, Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, a pour objectif de généraliser les contrats de développement des énergies renouvelables (EnR) territoriaux visant notamment le développement des EnR thermiques auprès des acteurs publics et privés.

Le contrat de chaleur renouvelable territorial constitue un excellent moyen de développer une offre de chaleur et de froid provenant d'EnR sur le territoire par l'installation de production d'énergie thermique et éventuel réseau associé : solaire thermique, géothermie, récupération de la chaleur "fatale"... Ces contrats permettent de mobiliser et accompagner les projets d'acteurs variés (communes, entreprises, associations, établissements publics, bailleurs sociaux...), de la phase de conception / dimensionnement jusqu'au suivi de la performance des installations, en passant par la phase de réalisation / travaux.

En tant qu'acteur de l'Énergie sur le territoire savoyard, le SDES a été sollicité par l'ADEME afin de porter ce type de contrat sur les territoires savoyards ne disposant pas de contrat de développement des énergies renouvelables thermiques, à savoir les territoires de la Communauté de Communes Cœur de Savoie et du Syndicat du Pays de Maurienne, afin que l'ensemble du département soit couvert par un contrat de développement des EnR thermiques.

Suite au Comité Syndical du 30 mai 2023 et en accord avec les territoires concernés, il a ainsi été décidé d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention avec l'ADEME afin de porter un Contrat de Chaleur Renouvelable, sur la base des éléments cités ci-avant. Ce dispositif a ouvert au SDES la possibilité de recevoir des demandes de subvention de la part des porteurs de projet. Les dossiers ainsi déposés par les porteurs de projets sont instruits par le SDES pour validation par l'ADEME lors des Comités d'Engagement réunissant la chargée de mission chaleur renouvelable du SDES, un membre de l'équipe régionale ADEME, et des porteurs de projets ou collectivités à leur demande.

Par sa délibération CS 2-7-2023 du 30 mai 2023, le Comité Syndical a délégué au bureau syndical la validation des dossiers de projets et à autoriser Monsieur le Président du SDES à signer les arrêtés d'attribution des aides.

A ce jour, un comité d'engagement a eu lieu le 25 juin 2024, lors duquel plusieurs dossiers ont été validés. Le présent bureau syndical est donc invité à approuver les dossiers listés dans le tableau annexé au présent rapport et reprenant les projets validés en Comité d'Engagement ADEME ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- ▶ **Approuver les dossiers listés dans le tableau annexé au présent rapport et reprenant les projets validés en Comité d'Engagement ADEME ;**
- ▶ **Autoriser les engagements budgétaires, sur la base des montants mentionnés dans le tableau annexé au présent rapport ;**
- ▶ **Charger Monsieur le Président de leur exécution.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Jean-Claude RAFFIN



Le Président du SDES
Michel DYEN



Bureau syndical du 2 juillet 2024

Annexe n° BS 5-5-2024

Contrat de Chaleur Renouvelable - Comité d'Engagement 2

Dossiers à valider		Informations générales			Synthèse financière	
Référence	Nom bénéficiaire	Etude / Investissement	Compléments infos	Production de chaleur (MWh) et linéaire de réseau (ml)	Coût €HT	Aide attribuée €HT
23006CCRT	Commune de Aussois	investissement	Bois Aussois	84 MWh	168 600 €	35 280 €
23015CCRT	Commune de St-Jean-de-Maurienne	étude	RCU St-Jean-de-Maurienne		39 210 €	27 447 €
23017CCRE	Commune d'Arvillard	investissement	RCU Arvillard	169 MWh et 140 ml	267 000 €	114 653 €
23018CCRT	Commune de Myans	investissement	Bois école Myans	67 MWh	148 266 €	28 152 €
24003CCRT	Commune de Epierre	étude	Géothermie gymnase Epierre		9 200 €	6 440 €
24005CCRE	Commune de St Martin d'Arc	étude	Géothermie St Martin d'Arc		4 300,00 €	3 010,00 €
24006CCRE	CAES du CNRS	étude	Etude bois énergie CAES du CNRS		13 400,00 €	9 380,00 €
24008CCRE	Société FAGUS SYLVATICA	étude	Etude géothermie château des Allues		10 125,00 €	7 087,50 €
Total 2024 - A valider le 2 juillet 2024			8 nouveaux dossiers		660 101 €	231 450,05 €